

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

LE 11 JANVIER 2010

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac, tenue au lieu habituel des séances, **le 11 janvier 2010 à 20h00.**

SONT PRÉSENTS :

Mme Georgette Critchley, mairesse
MM. Jean-Louis Lambert, conseiller
Daniel Labbé, conseiller
Réjean Gamelin, conseiller
Mme Julie Bouchard, conseillère

M^{me} Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière
M. Marcel Niquet, inspecteur municipal

SONT ABSENTS :

M. Yves Plante, conseiller
M. Jean Duhaime, conseiller

Assistance : 8 citoyens

1. Ouverture de la séance

Madame la mairesse, Georgette Critchley, débute la séance par un moment de recueillement, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et poursuit la séance.

2. Quorum

Les membres présents formant quorum sous la présidence de la mairesse Georgette Critchley, la séance est déclarée régulièrement constituée à 20h00.

10-01-01

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame la mairesse procède à la lecture de l'ordre du jour;
Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin
Appuyé par le conseiller Daniel Labbé
Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert à tout autre sujet pouvant survenir durant la séance;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté par la secrétaire-trésorière.

10-01-02

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2009

La secrétaire-trésorière présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2009;

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT que les délibérations inscrites au procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2009 tel que présenté par la secrétaire-trésorière.

10-01-03

5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2009

La secrétaire-trésorière présente le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2009;

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT que les délibérations inscrites au procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 décembre 2009 tel que présenté par la secrétaire-trésorière.

10-01-04

6. Nomination d'une personne responsable de l'accès à l'information

Conformément à l'article 8 de la loi sur l'accès aux documents, la municipalité doit désigner une personne responsable de l'accès aux documents ou aux renseignements personnels;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE toutes les fonctions et pouvoirs dévolus par la loi soient conférés à madame Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière, ou madame Hélène Latraverse, secrétaire-trésorière adjointe en cas de vacances de la secrétaire-trésorière, responsables de l'accès aux documents et à la protection des renseignements personnels de la municipalité;

QUE les présentes nominations soient affichées au public et transmises à la Commission d'accès à l'information.

10-01-05

7. Dépenses incompressibles – Autorisation de paiement pour l'année 2010

CONSIDÉRANT que des dépenses de fonctionnement dites « incompressibles » sont engagées quotidiennement par la municipalité;

CONSIDÉRANT que le paiement de ces dépenses avant leur échéance exempte la municipalité de tout intérêt ou pénalité;

CONSIDÉRANT que le cadre législatif actuel permet ce genre de délégation;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

IDENTIFIE les dépenses ci-après énumérées comme étant des dépenses dites incompressibles :

Dépenses incompressibles

| | |
|---------------|---------------------------------------------------|
| 02-110-00-131 | Rémunération du Conseil |
| 02-110-00-133 | Allocation des dépenses des élus |
| 02-110-00-221 | Régime des Rentes du Québec |
| 02-110-00-241 | Fonds des services de santé |
| 02-110-00-261 | R.Q.A.P. |
| 02-130-00-141 | Rémunération temps plein (Administration) |
| 02-130-00-212 | Régime retraite |
| 02-130-00-222 | Régime des Rentes du Québec |
| 02-130-00-232 | Assurance-emploi du Canada |
| 02-130-00-242 | Fonds des services de santé |
| 02-130-00-252 | C.S.S.T. |
| 02-130-00-262 | R.Q.A.P. |
| 02-130-00-289 | Assurance-collective |
| 02-130-00-322 | Fret et messagerie - Administration |
| 02-130-00-331 | Téléphones et cellulaires |
| 02-130-00-335 | Internet et modem – Administration |
| 02-130-00-443 | Déneigement édifices |
| 02-130-00-495 | Entretien ménager – édifice |
| 02-130-00-517 | Location équipement de bureau |
| 02-130-00-527 | Entretien photocopieur |
| 02-130-00-951 | Quote-part MRC – Administration |
| 02-130-01-951 | Quote-part MRC – Fibre optique |
| 02-150-00-951 | Quote-part MRC - Évaluation |
| 02-190-00-321 | Frais de poste |
| 02-190-00-496 | Frais de caisse – Intérêts |
| 02-190-00-632 | Chauffage bureau municipal |
| 02-190-00-681 | Électricité édifice |
| 02-190-00-951 | Quote-part MRC – FQM |
| 02-210-00-441 | Sûreté du Québec |
| 02-220-00-951 | Quote-part Régie d'incendie |
| 02-220-01-951 | Quote-part MRC – Incendie |
| 02-290-00-419 | Services inspecteur - Chiens |
| 02-320-00-141 | Rémunération - Temps plein (Voirie) |
| 02-320-01-141 | Rémunération - Temps partiel |
| 02-320-02-141 | Rémunération d'occasion – journaliers |
| 02-320-00-210 | Régime enregistré d'épargne- retraite |
| 02-320-00-222 | Régime des rentes du Québec |
| 02-320-00-232 | Assurance-emploi du Canada |
| 02-320-00-242 | Fonds des services de santé |
| 02-320-00-252 | C.S.S.T. |
| 02-320-00-262 | R.Q.A.P. |
| 02-320-00-289 | Assurance-collective |
| 02-320-00-632 | Chauffage garage |
| 02-320-00-681 | Électricité – Garage municipal |
| 02-330-00-443 | Déneigement chemins |
| 02-330-01-443 | Déneigement bornes-fontaines |
| 02-340-00-681 | Éclairage des rues et du parc |
| 02-370-00-951 | Transport adapté (Bougie-bus) |
| 02-412-00-951 | Quote-part Régie d'eau potable du Bas St-François |

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

| | |
|---------------|-----------------------------------------------------|
| 02-414-00-141 | Rémunération temps partiel (Assainissement) |
| 02-414-00-212 | Régime retraite |
| 02-414-00-222 | Régime des Rentes du Québec |
| 02-414-00-232 | Assurance-emploi du Canada |
| 02-414-00-242 | Fonds de services de santé |
| 02-414-00-252 | C.S.S.T. |
| 02-414-00-262 | R.Q.A.P. |
| 02-414-00-289 | Assurance-collective |
| 02-414-00-331 | Téléphone usine |
| 02-414-00-411 | Analyse d'eau - usine |
| 02-414-00-443 | Déneigement usine |
| 02-414-00-681 | Électricité usine et stations |
| 02-415-00-681 | Électricité station de pompage |
| 02-451-20-951 | Quote-part R.I.G.D.D.B.S.F. (déchets) |
| 02-460-00-951 | Quote-part MRC – Cours d'eau |
| 02-470-00-951 | Quote-part MRC – Forêt |
| 02-610-00-951 | Quote-part MRC – Géomatique |
| 02-620-00-951 | Quote-part MRC - Développement |
| 02-701-20-141 | Rémunération – Temps partiel (Centre communautaire) |
| 02-701-20-222 | Régime des Rentes du Québec |
| 02-701-20-232 | Assurances-emploi du Canada |
| 02-701-20-242 | Fonds des services de santé |
| 02-701-20-252 | C.S.S.T. |
| 02-701-20-262 | R.Q.A.P. |
| 02-701-20-331 | Téléphone centre communautaire |
| 02-701-20-443 | Déneigement centre communautaire |
| 02-701-20-681 | Électricité centre communautaire |
| 02-702-30-331 | Téléphone bibliothèque |
| 02-702-30-443 | Déneigement bibliothèque |
| 02-702-30-681 | Électricité bibliothèque |
| 02-921-10-870 | Dettes à long terme (intérêts paroisse) |
| 02-921-20-870 | Dettes à long terme (intérêts village) |
| 02-921-60-870 | Dettes à long terme (intérêts nouvelle) |
| 02-921-30-870 | Intérêts (S.Q.A.E. village) |
| 02-921-40-870 | Intérêts (S.Q.A.E. paroisse) |
| 03-210-10-000 | Dettes à long terme (capital paroisse) |
| 03-210-20-000 | Dettes à long terme (capital village) |
| 03-210-60-000 | Dettes à long terme (capital nouvelle) |
| 03-210-30-000 | Remise de dette (S.Q.A.E. village) |
| 03-210-40-000 | Remise de dette (S.Q.A.E. paroisse) |

ACCORDE préalablement leurs paiements jusqu'à concurrence des crédits votés au budget de la municipalité pour l'exercice 2010 ;

QUE la mairesse ou le pro-maire et la secrétaire-trésorière ou la secrétaire-trésorière adjointe soient autorisés à signer tous les chèques et effets.

10-01-06

8. Modification de l'annexe A du règlement numéro 03-98 sur la délégation de pouvoirs – Affectation de crédits pour l'année 2010

CONSIDÉRANT que le règlement #03-98 accorde à la secrétaire-trésorière ou à la secrétaire-trésorière adjointe et à l'inspecteur municipal, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, le tout conformément à la Loi ;

CONSIDÉRANT que l'étude des prévisions budgétaires est maintenant complétée;

CONSIDÉRANT que des crédits budgétaires ont été décrétés sur les champs de compétence;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE l'annexe « A » du règlement numéro 03-98 soit modifiée comme suit :

| <i>Champ de compétence</i> | <i>Employés autorisés</i> | <i>Crédits votés</i> |
|-------------------------------------------------|---------------------------|----------------------|
| APPLICATION DE LA LOI | | |
| Services juridiques | secrétaire-trésorière | 2 000,00 \$ |
| Frais de dossier | secrétaire-trésorière | 3 500,00 \$ |
| GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE | | |
| Frais de déplacement | secrétaire-trésorière | 200,00 \$ |
| Frais de transport | secrétaire-trésorière | 300,00 \$ |
| Honoraires professionnels | secrétaire-trésorière | 20 000,00 \$ |
| Services juridiques | secrétaire-trésorière | 3 000,00 \$ |
| Vérification | secrétaire-trésorière | 6 000,00 \$ |
| Droits mutations immobilières | secrétaire-trésorière | 300,00 \$ |
| Comités pléniers | secrétaire-trésorière | 90,00 \$ |
| Formation | secrétaire-trésorière | 500,00 \$ |
| Entretien – Immeubles | secrétaire-trésorière | 5 000,00 \$ |
| Pièces et accessoires | secrétaire-trésorière | 100,00 \$ |
| Entretien ameublement | secrétaire-trésorière | 6 500,00 \$ |
| Frais de poste | secrétaire-trésorière | 3 500,00 \$ |
| Publication avis | secrétaire-trésorière | 1 500,00 \$ |
| Assurances générales | secrétaire-trésorière | 44 500,00 \$ |
| Réceptions | secrétaire-trésorière | 2 000,00 \$ |
| Cotisations à des organismes | secrétaire-trésorière | 6 200,00 \$ |
| Fournitures de bureau | secrétaire-trésorière | 6 000,00 \$ |
| Dons organismes sans but lucratif | secrétaire-trésorière | 25 000,00 \$ |
| Abonnements et mises à jour | secrétaire-trésorière | 1 200,00 \$ |
| Interventions pompiers | secrétaire-trésorière | 7 000,00 \$ |
| Euthanasie – Chiens | secrétaire-trésorière | 500,00 \$ |
| VOIRIE MUNICIPALE | | |
| Frais de déplacement | inspecteur municipal | 500,00 \$ |
| Formation | inspecteur municipal | 300,00 \$ |
| Déplacements locaux | inspecteur municipal | 6 000,00 \$ |
| Location machine & outillage | inspecteur municipal | 20 000,00 \$ |
| Entretien chemins | inspecteur municipal | 10 000,00 \$ |
| Entretien garage | inspecteur municipal | 6 000,00 \$ |
| Entretien matériel et véhicule | inspecteur municipal | 2 000,00 \$ |
| Abat-poussière, pierres ... | inspecteur municipal | 18 000,00 \$ |
| Matières fabriquées non-com. | inspecteur municipal | 1 700,00 \$ |
| Outillage et panneaux | inspecteur municipal | 3 000,00 \$ |
| Tuyauterie – voirie | inspecteur municipal | 500,00 \$ |
| Petits outils | inspecteur municipal | 1 000,00 \$ |
| Fournitures de travail | inspecteur municipal | 700,00 \$ |
| Circulation | | |
| Entretien service – circulation | inspecteur municipal | 1 500,00 \$ |
| Pièces et accessoires | inspecteur municipal | 1 000,00 \$ |

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

HYGIÈNE DU MILIEU

Distribution de l'eau (aqueduc)

| | | |
|----------------|----------------------|--------------|
| Tuyauterie | inspecteur municipal | 10 000,00 \$ |
| Compteur d'eau | inspecteur municipal | 3 500,00 \$ |

Épuration des eaux usées

| | | |
|-------------------------|-----------------------|-------------|
| Entretien de l'immeuble | secrétaire-trésorière | 350,00 \$ |
| Entretien équipement | secrétaire-trésorière | 5 000,00 \$ |
| Pièces & accessoires | secrétaire-trésorière | 200,00 \$ |

Réseau d'égout

| | | |
|---------------------|----------------------|-------------|
| Location machinerie | inspecteur municipal | 2 000,00 \$ |
| Entretien service | inspecteur municipal | 2 500,00 \$ |
| Tuyauterie | inspecteur municipal | 2 500,00 \$ |

Enlèvement et destruction des ordures

| | | |
|-------------------------------|-----------------------|-------------|
| Déchets domestiques dangereux | secrétaire-trésorière | 500,00 \$ |
| Bacs | secrétaire-trésorière | 2 500,00 \$ |

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

| | | |
|-------------------------|-----------------------|--------------|
| Déficit OMH Lassiseraye | secrétaire-trésorière | 16 551,00 \$ |
| Déficit OMH Bruyère | secrétaire-trésorière | 1 047,00 \$ |
| Insectes-piqueurs | secrétaire-trésorière | 49 175,00 \$ |

URBANISME ET MISE EN VALEUR

| | | |
|--------------------------------|-----------------------|-----------|
| Comité consultatif d'urbanisme | secrétaire-trésorière | 720,00 \$ |
|--------------------------------|-----------------------|-----------|

LOISIRS ET CULTURE

Centre Communautaire

| | | |
|-------------------------------|-----------------------|--------------|
| Déplacements | secrétaire-trésorière | 500,00 \$ |
| Entretien et réparation | secrétaire-trésorière | 3 000,00 \$ |
| Entretien service | secrétaire-trésorière | 400,00 \$ |
| Pièces et accessoires | secrétaire-trésorière | 100,00 \$ |
| Produits de nettoyage | secrétaire-trésorière | 1 000,00 \$ |
| Subvention Comité des loisirs | secrétaire-trésorière | 35 000,00 \$ |
| Subvention Maison des jeunes | secrétaire-trésorière | 5 000,00 \$ |

Bibliothèque

| | | |
|-----------------------|-----------------------|-------------|
| Entretien d'immeuble | secrétaire-trésorière | 2 000,00 \$ |
| Entretien ameublement | secrétaire-trésorière | 500,00 \$ |

10-01-07

9. Adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) - 2010

CONSIDÉRANT que l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) entreprend sa campagne de renouvellement de la cotisation pour l'année 2010 ;

CONSIDÉRANT que les frais d'adhésion de l'ADMQ sont établis à 350,00 \$ pour le premier membre et à 300,00 \$ pour le deuxième membre d'une même municipalité, plus les taxes applicables ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que le conseil municipal accorde l'adhésion ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RENOUVELER l'adhésion émise par l'Association des directeurs municipaux du Québec, en faveur de madame Peggy Péloquin, à titre de secrétaire-trésorière de la municipalité et en faveur de madame Hélène Latraverse, à titre de secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité, le tout moyennant une contribution totale de 733,69 \$ (taxes incluses);

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-494 « Cotisations à des organismes », les crédits suffisants pour donner plein effet à la présente résolution.

10-01-08

10. Adhésion à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) - 2010

CONSIDÉRANT que la « Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec » est un partenaire constant des courants législatifs qui influencent quotidiennement le rôle de l'officier;

CONSIDÉRANT que la Corporation est en pleine campagne d'adhésion;

CONSIDÉRANT qu'en permettant l'adhésion du fonctionnaire municipal désigné, la municipalité contribue activement au progrès de sa profession;

CONSIDÉRANT que la contribution municipale pour l'exercice 2010 est fixée à 255,00 \$ taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RENOUVELER auprès de la « Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec », l'adhésion annuelle de monsieur Marcel Niquet, inspecteur en bâtiment et en environnement ;

DE PAYER pour l'exercice financier 2010, une somme totale de 287,83 \$ (taxes incluses) à titre de membre actif de la corporation;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-494 « Cotisations à des organismes » les crédits suffisants pour donner plein effet à la présente résolution.

10-01-09

11. PG Govern – Contrat d'entretien et de soutien des applications 2010

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D'ADHÉRER au contrat de service pour l'entretien et le support technique du système informatique proposé par PG Govern, couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, au montant de 6 535,46 \$ (taxes incluses);

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-130-01-527 «Entretien de l'ameublement» les crédits suffisants pour donner plein effet à la présente résolution.

10-01-10

12. Subvention au Comité des loisirs – Année 2010

CONSIDÉRANT qu'un montant de 35 000,00 \$ a été prévu au budget 2010 de la Municipalité de Saint-François-du-Lac pour le Comité des Loisirs;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 10 000 \$ en surplus a été budgété cette année afin que le Comité des Loisirs retiennent peut-être les services d'une coordonnatrice ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

DE VERSER une somme de 5 000,00 \$ en mars, avril et juillet et une somme de 10 000,00 \$ en octobre 2010 ;

DE RETENIR le solde de 10 000 \$ pour l'instant et d'autoriser ce paiement dans une séance ultérieure, s'il y a lieu, selon le déroulement des projets;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-701-90-970 «Subvention Comité des Loisirs» les crédits suffisants pour donner plein effet à la présente résolution.

10-01-11

13. Subvention à la Maison des jeunes – Année 2010

CONSIDÉRANT qu'un montant de 5 000,00 \$ a été prévu au budget 2010 de la Municipalité de Saint-François-du-Lac pour la Maison des jeunes du Bas Saint-François;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

DE VERSER une somme de 1 250,00 \$ en mars, avril, juillet et octobre 2010 ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-701-91-970 «Subvention Maison des jeunes» les crédits suffisants pour donner plein effet à la présente résolution.

10-01-12

14. Association régionale de loisir pour personnes handicapées Centre-du-Québec – Don 2010

CONSIDÉRANT que l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées du Centre-du-Québec demande une contribution pour leur programme d'assistance financière 2010 ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

DE PAYER un montant de 100,00 \$ à ladite association;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

10-01-13

15. Ministère des transports – Garanties des travaux d'entretien et de réparation de bris d'équipements existants faits à l'intérieur de l'emprise de leurs routes pour l'année 2010

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote);

QUE la Municipalité de Saint-François-du-Lac se porte garante pour tous les travaux d'entretien et de réparation de bris qu'elle effectuera à l'intérieur de l'emprise des routes sous la responsabilité du Ministère des Transports du Québec durant l'année 2010 ;

QUE la Municipalité de Saint-François-du-Lac nomme monsieur Marcel Niquet, inspecteur municipal, à titre de responsable.

AVIS

16. Avis de motion – Règlement numéro 01-2010 relatif à l'interdiction de l'épandage

Le conseiller Réjean Gamelin, donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption, un règlement relatif à l'interdiction de l'épandage ayant pour effet :

De déterminer des dates d'interdiction de l'épandage durant l'année 2010.

Dans le but de préciser la portée du présent avis de motion et de demander dispense de lecture lors de l'adoption du règlement, une copie d'un projet de règlement est présentée à cet effet.

Une copie du projet est immédiatement remise aux membres du conseil.

10-01-14

17. Entreprise Ployard 2000 inc. – Réinstallation de glissières sur le rang de la Grande-terre

CONSIDÉRANT que les glissières sur le rang de la Grande-Terre ont dû être réinstallées suite aux travaux d'empierrement de talus ;

CONSIDÉRANT que la facture d'Entreprise Ployard 2000 inc. s'élève à 7 487,74 \$, incluant les taxes applicables, pour l'installation et la fourniture de certains matériaux qu'elle ne pouvait plus récupérer ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE PAYER un montant de 7 487,74 \$ à Entreprise Ployard 2000 inc.;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-320-00-521 « Entretien de chemins » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

10-01-15

18. ADMQ – Inscriptions aux formations d'hiver et printemps 2010

CONSIDÉRANT que l'Association des directeurs municipaux du Québec, tiendra à Drummondville le 22 avril 2010, une journée de formation portant sur l'encadrement juridique des rôles et responsabilités du directeur général ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est favorable au développement professionnel de ses officiers municipaux en vue d'améliorer leur qualité de travail ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER mesdames Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière et Hélène Latraverse, secrétaire-trésorière adjointe, à participer à cette journée de formation sans perte de salaire;

DE PAYER les frais d'inscriptions au montant de 430,00 \$ plus les taxes applicables;

DE REMBOURSER les frais de déplacement seulement puisque les repas sont inclus dans le prix d'inscription;

D'AUTORISER l'engagement des présentes dépenses;

D'AFFECTER aux postes budgétaires 02-130-00-454 « Formation secrétaires » et 02-130-00-310 « Déplacements secrétaires » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

10-01-16

19. Monsieur Jean Beauchemin et madame Johane Filiatrault – Demande auprès de la CPTAQ

CONSIDÉRANT qu'une demande d'autorisation pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture pour une partie du lot 193 est présentée par monsieur Jean Beauchemin et madame Johane Filiatrault à la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

CONSIDÉRANT que cette demande est conforme aux règlements de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise madame Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière, à compléter la demande telle que requise en conformité avec la présente recommandation et à la faire parvenir pour étude et approbation à la CPTAQ.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

10-01-17

20. Immeubles à être vendus pour non paiement de taxes – Nomination de représentant

CONSIDÉRANT que lorsque des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité locale sont mis en vente pour défaut de paiement des taxes municipales ou scolaires, la municipalité peut enchérir et acquérir ces immeubles par l'entremise du maire ou d'une autre personne, sans être tenue de payer immédiatement le montant de l'adjudication, sur autorisation seulement du conseil;

CONSIDÉRANT que l'enchère de la municipalité ne doit pas dépasser le montant des taxes, en capital, intérêt et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

QUE ce conseil désigne madame Georgette Critchley, mairesse **ou** madame Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière à agir pour et au nom de la Municipalité de Saint-François-du-Lac au moment de la vente pour non paiement des taxes par la MRC de Nicolet-Yamaska qui aura lieu le 08 avril 2010, et le cas échéant, à enchérir ou à acquérir tout immeuble situé sur son territoire dont le produit est inférieur aux taxes dues (municipale et scolaire), plus les frais inhérents de mise à la vente pour non paiement de taxes.

10-01-18

21. Aménagement d'une salle au sous-sol de l'édifice municipal – Invitation auprès d'entrepreneurs

CONSIDÉRANT que le conseil municipal veut faire rénover et aménager le local au sous-sol de l'édifice municipal pour en faire une petite salle de location ;

CONSIDÉRANT que des demandes de soumissions s'avèrent nécessaires afin de planifier le budget pour ce projet ;

CONSIDÉRANT que des soumissions doivent être demandés à des entrepreneurs généraux et à des électriciens ;

CONSIDÉRANT qu'il faut demander également une soumission à un peintre pour la réparation des murs, la peinture et la restauration de la boiserie ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

DE DEMANDER des soumissions auprès des entrepreneurs suivants afin de faire un plafond suspendu et l'installation d'un plancher de bois flottant :

- Construction Maltech Inc.
- LD Construction
- Construction Mathieu Laramée Inc.

DE DEMANDER des soumissions auprès des électriciens suivants afin de vérifier la conformité de l'électricité et de faire l'installation de fluorescents pour un éclairage adéquat :

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

- Jacques St-Hilaire, électricien
- Les Entreprises d'électricité D.A. inc.

DE DEMANDER à monsieur Yvon Michon, peintre, une soumission pour la réparation des murs, la peinture et la restauration de la boiserie ;

DE DEMANDER le dépôt des soumissions en date du mercredi 3 février en avant-midi au bureau municipal ;

QUE la secrétaire-trésorière prépare une liste sommaire des travaux, pour chacun, afin que tous les soumissionnaires déposent un prix pour les mêmes demandes ;

D'APPORTER les mêmes précisions à tous les entrepreneurs advenant le cas de changements ou d'ajout de travaux ;

DE DEMANDER que les travaux soient complétés au plus tard, pendant la période estivale 2010, afin qu'au 1^{er} septembre 2010 la salle soit adéquate pour des locations.

10-01-19

22. Jean Châteauneuf, arpenteur – Paiement des honoraires pour les descriptions techniques selon la résolution 09-10-184

CONSIDÉRANT que la résolution numéro 09-10-184 donnait l'autorisation de mandater monsieur Jean Châteauneuf, arpenteur, pour les descriptions techniques des exclusions à la zone agricole accordée par la CPTAQ ;

CONSIDÉRANT que la facture s'élève à 5 700 \$ plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

DE PAYER le montant de 6 433,87 \$ incluant les taxes applicables à Châteauneuf Tousignant Mc Clure, Arpenteurs-géomètres ;

D'ENTÉRINER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-130-00-411 « Honoraires professionnels - Adm » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

10-01-20

23. COGESAF – Appui pour le projet de caractérisation des eaux souterraines 2009-2010

CONSIDÉRANT que l'engagement numéro 5 de la Politique nationale de l'eau vise à entreprendre l'inventaire des grands aquifères du Québec;

CONSIDÉRANT que 80 % du montant total du projet de caractérisation des eaux souterraines proviendrait d'un financement gouvernemental (ou un maximum de 240 \$ du Km²);

CONSIDÉRANT que le territoire d'étude proposé a une superficie d'environ 5 733 Km² et couvre entièrement le bassin versant de la rivière Nicolet et la portion du bassin versant de la rivière Saint-François dans le Centre-du-Québec ainsi que dans la MRC Les Sources et la MRC le Val Saint-François;

CONSIDÉRANT que près de 30 % de la population est desservie en eau potable par un puits privé et qu'un autre de 20 % de cette population est alimentée en eau potable via un réseau d'aqueduc qui sollicite les nappes d'eau souterraine;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que la qualité des eaux souterraines est généralement de meilleure qualité que les eaux de surface, réduisant ainsi les coûts de traitement et les produits chimiques utilisés;

CONSIDÉRANT que la protection des eaux souterraines passe par une caractérisation des aquifères et une connaissance détaillée et à jour des activités susceptibles d'altérer sa qualité ;

CONSIDÉRANT l'existence du *Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines* du gouvernement du Québec qui vise principalement à dresser un portrait de la ressource en eaux souterraines des territoires municipalisés du Québec méridional dans le but ultime de la protéger et d'en assurer la pérennité ;

CONSIDÉRANT que le *Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines* permet aux établissements de recherche universitaire d'accroître les connaissances sur l'approvisionnement et l'utilisation de l'eau souterraine ;

CONSIDÉRANT que l'Université de Sherbrooke est à préparer une demande d'aide financière en vertu du *Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines* portant sur une étude hydrologique régionale ;

CONSIDÉRANT que les résultats de ces études seront disponibles pour tous les intervenants intéressés tels les municipalités, les gouvernements, le secteur scientifique, etc. ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'APPUYER l'Université de Sherbrooke pour la réalisation d'une étude hydrogéologique régionale d'envergure ;

DE DEMANDER au MDDEP de considérer la demande de l'Université de Sherbrooke comme étant prioritaire pour le développement de ces régions ;

DE DEMANDER au MDDEP d'accorder à l'Université de Sherbrooke les sommes nécessaires pour la réalisation de cette étude en vertu du *Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines* du Québec.

10-01-21

24. Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec – Demande de versement directement à un tiers de la taxe sur les services téléphoniques

CONSIDÉRANT que l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créé conformément aux articles 244.73 et 244.74 de la *Loi sur la fiscalité municipale* et qu'elle doit faire remise aux municipalités locales aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 de la taxe imposée sur les services téléphoniques ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-François-du-Lac désire que l'Agence fasse plutôt remise directement à l'organisme qui lui offre les services de centre d'urgence 9-1-1 dès que la chose sera possible ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

QUE la Municipalité de Saint-François-du-Lac demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser dès que possible au Groupe CLR (Communication Le Rocher inc.) dont le siège social est situé au 1 173, 6^e Avenue à Grand-Mère, Québec, G9T 2J4, pour et à l'acquit de la municipalité toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la *Loi sur la fiscalité municipale* qui lui sont dues, la présente ayant un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la municipalité tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence de faire rapport à la municipalité des sommes ainsi versées.

10-01-22

25. Ministère des Transports – Demande d'une voie de décélération pour l'accès au rang Sainte-Anne

CONSIDÉRANT que sur la Route 132, à proximité du rang Sainte-Anne, il y a déjà une voie de décélération pour tourner à gauche lorsque les véhicules arrivent de Yamaska ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal aimerait que le Ministère des Transports étudie la possibilité d'ajouter une voie de décélération également, pour les véhicules provenant en sens inverse et voulant tourner à droite sur le rang Sainte-Anne, puisque cette situation est très dangereuse présentement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil municipal demande au Ministère des Transports d'étudier cette demande ;

D'ACHEMINER la présente résolution à monsieur Michel Lépine et monsieur Donald Desjardins du Ministère des transports.

10-01-23

26. Mandat à un laboratoire – Étude géotechnique pour la rue Lachapelle

CONSIDÉRANT que monsieur René Gervais, ingénieur pour la firme DESSAU, a demandé des soumissions à deux laboratoires pour une étude géotechnique de la rue Lachapelle ;

CONSIDÉRANT que les deux soumissions reçues sont les suivantes :

- LVM Technisol pour un montant de 5 575 \$ avant les taxes
- Les Laboratoires Shermont pour un montant de 6 165 \$ avant les taxes

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

DE MANDATER le plus bas soumissionnaire conforme, soit LVM Technisol, pour l'étude géotechnique de la rue Lachapelle tel que présenté dans leur soumission ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 03-310-00-721 «Amélioration du réseau routier » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

10-01-24

27. CPTAQ – Dossier 365241 : Ferme G.D. Martel S.E.N.C. pour M. Yvan Courteau

CONSIDÉRANT le compte rendu et l'orientation préliminaire défavorable reçu par monsieur Yvan Courteau suite à sa demande d'autorisation à la CPTAQ dont le numéro de dossier apparaît ci haut ;

CONSIDÉRANT que le demandeur entend se présenter en audition devant ladite commission afin d'infléchir sa position ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal reconnaît pour sa part, que la partie de terrain visée n'a, depuis l'entrée en vigueur de la loi, jamais été utilisée à des fins agricoles et qu'il semble improbable qu'elle le soit jamais dans l'avenir vu sa superficie réduite et l'utilisation résidentielle des lots voisins ;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur récente du *Règlement de contrôle intérimaire # 2008-10* qui interdit toute nouvelle implantation résidentielle, garantissant par le fait même que dans le cas présent, le terrain visé ne pourra être utilisé autrement que comme extension d'un usage existant ;

CONSIDÉRANT que le conseil juge qu'un refus par la commission n'est pas souhaitable du point de vue de la valeur foncière des propriétés affectées directement ou indirectement par cette décision ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'INSISTER auprès de la Commission de protection du territoire agricole afin qu'elle daigne accueillir favorablement la demande de monsieur Yvan Courteau.

28. CORRESPONDANCES GÉNÉRALES

La secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance générale reçue durant le mois et le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière à classer ladite correspondance aux archives de la municipalité ainsi que toute autre correspondance, le cas échéant.

29. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point à ajouter aux affaires nouvelles pour ce mois-ci.

30. RAPPORT DES COMITÉS

Madame la conseillère Julie Bouchard et monsieur le conseiller Jean-Louis Lambert donne rapport de leur comité respectif soit, la régie d'eau et la régie des déchets.

10-01-25

31. COMPTES À PAYER

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 11 JANVIER 2010

| CH # | FOURNISSEURS | MONTANT |
|------|--------------------------------------------------------------------|---------|
| 1665 | Allard Lisette (Commission location salle 1 juil. au 31 déc. 2009) | 246.25 |
| 1666 | Annonceur 2000 (Publication voeux temps des fêtes) | 225.75 |
| 1667 | Dufault Gérard (Dénéigement Bornes-Fontaines 24 décembre 09) | 175.00 |

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

| | | |
|--------------------------|---------------------------------------------------------------------|-------------------|
| 1668 | Dugal Yves (Trappage 11 castors) | 330.00 |
| 1669 | Éditions Yvon Blais inc. (Les) (Abonnement et mise à jour) | 103.85 |
| 1670 | Emco Ltée (Matériels aqueduc) | 1 480.71 |
| 1671 | Entreprises Pierreville ltée (Location machinerie) | 8 644.41 |
| 1672 | Fédération Québécoise des municipalités (Frais transport) | 38.38 |
| 1673 | Hamel Propane (Chauffage garage municipal) | 194.28 |
| 1674 | Hydro-Québec (Électricité édifices décembre 2009) | 6 135.81 |
| 1675 | Ikon solutions de bureau (Entretien photocopieur 3 mois / copies) | 478.59 |
| 1676 | Laboratoires Choisy Limitée (Accessoires-Centre comm.) | 472.03 |
| 1677 | Niquet Marcel (Déplacement local et extérieur - Décembre 2009) | 500.00 |
| 1678 | Patrick Morin (Pièces et accessoires) | 320.41 |
| 1679 | Peggy Péloquin (Séance 15 Décembre 2009 - Budget) | 30.00 |
| 1680 | Pétrole Hubert Gouin & Fils (Chauffage bureau municipal) | 298.64 |
| 1681 | Sayer Richard (Entretien ménager - décembre 2009) | 174.00 |
| 1682 | Télus Mobilité (Cellulaire Marcel - Décembre 2009) | 57.23 |
| 1683 | Dufault Gérard (Déneigement Bornes-Fontaines 03 janvier 2010) | 175.00 |
| 1684 | Bélangier Sauvé Avocats (Abonnement 2010) | 1 354.50 |
| 1685 | Bougie-Bus (Subvention transport adapté 2010) | 5 299.00 |
| 1686 | Ferme Le Petit Lard inc.(Déneigement chemins d'hiver - 2/5) | 15 853.75 |
| 1687 | Sayer Richard (Déneigement édifices - 1/3 vers.) | 150.00 |
| 1688 | Piché Paul (Salaire inspection chiens et cellulaire - Janvier 2010) | 145.00 |
| 1689 | Excellence Compagnie d'assurance (Assurances coll. Janv. 2010) | 1 708.89 |
| 1690 | Éditions Juridiques FD (Les) (Abonnement et mise à jour 2010) | 260.40 |
| 1691 | Péloquin Louise Notaire (Honoraires - Vente pour taxes) | 259.96 |
| 1692 | Régie Intermunicipale de gestion des déchets (Quote-part-Janv.) | 12 413.50 |
| 1693 | MRC de Nicolet-Yamaska (Quote-part 1/3 - Janv.) | 29 574.90 |
| 1694 | Métro Rouillard & Frères (Fournitures) | 23.98 |
| 1695 | Fonds de l'information foncière (Droit de mutations – Déc. 2009) | 42.00 |
| 1696 | Hydro-Québec (Électricité éclairage public - Décembre 2009) | 834.53 |
| 1697 | Fonds de l'information foncière (Droit de mutations – Oct. 2009) | 27.00 |
| 1698 | Laboratoire d'environnement SM (Analyses eaux usées-Déc. 09) | 60.95 |
| 1699 | Régie I.A.E.P. du Bas Saint-François (Quote-part - Nov.Déc.09) | 16 831.32 |
| 1700 | Société canadienne des postes (Frais postal - Budget 2010) | 111.87 |
| TOTAL DES CHÈQUES | | 105 031.89 |

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

| CH # | FOURNISSEURS | MONTANT |
|--------------------------|---------------------------------------------------------------|-----------------|
| 1660 | Dufault Gérard (Déneigement - Ajustement contrat 2009-2010) | 200.00 |
| 1661 | SSQ-Vie Investissement et retraite (Cotisation décembre 2009) | 1 319.36 |
| 1662 | Commercial Maintenance Chemical corp.(Dégraisseur) | 299.65 |
| 1663 | Receveur Général du Canada (DAS fédérales - Décembre 2009) | 1 817.59 |
| 1664 | Ministère du Revenu du Québec (DAS provinciales-Déc. 2009) | 4 064.64 |
| TOTAL DES CHÈQUES | | 7 701.24 |

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

DÉBOURSÉS DÉCEMBRE 2009

| | |
|----------------------------------------------------------|-----------|
| Salaires décembre 2009 | 19 411.16 |
| Remb.Caisse Pop. Intérêt Paroisse Prêt (Égout route 143) | 46.21 |

TOTAL DES DÉBOURSÉS **19 457.37**

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin
Appuyé par le conseiller Daniel Labbé
Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE ces comptes soient acceptés et payés par la municipalité;

D'AFFECTER les postes budgétaires concernés;

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 11 JANVIER 2010 ;

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget 2009 et au budget 2010 aux fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont engagées par la municipalité ainsi que pour les dépenses engagées par résolution dans le présent document.

32. Période de questions

- Comité des Loisirs
- Point 17 concernant les glissières
- Absences motivées des conseillers
- Informations sur les demandes à la CPTAQ
- Point 21 concernant la salle du sous-sol
- Point 25 concernant une voie de décélération

33. Conclusion

10-01-26

34. Levée de la séance

Après réponses aux contribuables,
Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard
Appuyé par le conseiller Daniel Labbé
Et résolu unanimement par le conseil :

DE LEVER la séance à 20h35.

Georgette Critchley
Mairesse

Peggy Péloquin
Secrétaire-trésorière